

**Journée d'étude le SPF Sécurité sociale dans le cadre de
"Happy Independent's Year
12.12.2018**

**Accès à la protection sociale des
indépendants en Europe
Étude de 35 politiques nationales**

Slavina Spasova Observatoire social européen (OSE)

Plan

- I. Accès légal à la protection sociale pour les travailleurs indépendants
- II. Accès effectif à la protection sociale pour les travailleurs indépendants
- III. Réformes
- IV. Quand l'Europe s'implique : d'un discours économique à un discours de protection sociale sur le travail indépendant

I. Accès légal à la protection sociale pour les travailleurs indépendants

I. Accès légal à la protection sociale pour les indépendants

Forte variation

- entre pays
- au sein du même pays
 - en fonction des régimes de protection sociale (régimes assurantiels vs régimes non-contributifs)
 - des catégories de travailleurs indépendants

Catégories historiques (ex: professions libérales, fermiers) et nouveaux statuts (« auto-entrepreneur » en France, « nouvel indépendant » en Autriche, « Indépendant dépendant » (ex: DE, ES, IT, PT).

Tableau de synthèse sur l'accès légal à la protection sociale pour les indépendants

Country	Healthcare	Family benefits	Long-term care	Social assistance	Survivors' pensions	Old-age	Invalidity	Maternity/paternity cash benefits and benefits in kind	Sickness benefits	Accidents at work and occupational injuries benefits	Unemployment benefits
HU	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full
LU	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full
IS	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full
RS	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full
HR	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	Full	Full	Full	Full
SI	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	Full	Full
FI	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial
SE	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial
EE	Full	Full	Full	Partial	Full	Full	Full	Partial	Full	Partial	Partial
AT	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Voluntary opt-in
DK	Full	Full	Full	Full	N/A	Full	Full	Full	Full	Voluntary opt-in	Partial
PT	Full	Partial	Partial	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	Voluntary opt-in	Full
CZ	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in	Full	Full
PL	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in	Full	Partial
ES	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	Full	Full	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in
RO	Full	Full	Full	Full	Partial	Partial	Partial	Partial	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in
MK	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None
MT	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None
SK	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None	Full
EL	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	None	Partial	Partial
UK	Full	Full	Full	Full/Partial	Partial	Partial	Partial	Partial	Partial	None	Partial
DE	Full	Full	Full	Full	Partial	Partial	Partial	Partial	Partial	Voluntary opt-in	None
NL	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	Voluntary opt-in	Partial	Voluntary opt-in	Voluntary opt-in	None
BE	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None	None
CY	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None	None
LT	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None	None
LV	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None	None
NO	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	None	None
FR	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Partial	Partial	None	None
TR	Full	Full	Partial	None	Full	Full	Full	Full	Partial	Full	None
IE	Full	Full	Full	Full	Full	Full	None	Full	Partial	None	Partial
IT	Full	Partial	Partial	Full	Full	Full	Partial	Full	None	Full	None
BG	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Voluntary opt-in	None	None
LI	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Full	Voluntary opt-in	Full	None	None
CH	Full	Full	Full	Partial	Partial	Partial	Partial	Full	None	None	None

Les 'trois grandes lacunes'

Régime de protection sociale	Pas d'accès légal	Accès légal	
		Obligatoire	Volontaire
Chômage	BE, BG, CY, DE, EE ^a , EL ^b , FR, IE ^a , IT, MT ^a , NL, LT ^b , LV, PT ^b , UK ^a	CZ, HR, HU, LU, SI, SK ^c , PL	AT ^c , DK, ES, FI, RO, SE
Accidents du travail et maladies professionnelles	BE, BG, CY, CZ, DE, DK, IE, LT, LV, NL ^b , SK, UK	EE, EL, HR, HU, IT, PL, LU, MT, SE, SI	AT ^c , ES ^d , FI ^d , FR ^b , PT, RO ^d
Prestations de maladie	EL ^b , IE ^a , IT	AT ^c , BE, CY, DE ^c , DK, ES ^d , FI, FR, HR, HU, LU, LT, LV, MT, PT ^c , SE, SI, SK ^c , UK ^c	BG, CZ, EE, NL, PL, RO ^d

Les 'trois grandes lacunes'

Régime de protection sociale	Pas d'accès légal	Accès légal		
		Obligatoire	Volontaire	
Chômage	BE, BG, MT^a , NL, IE^a , IT,	53%	CZ, HR, HU, LU, SI, SK^c , PL	AT^c , DK, ES, FI, RO, SE
Accidents et blessures au travail	BE, BG, NL^b , SK, UK, LV,	43%	EE, EL, HR, HU, IT, PL, LU, MT, SE, SI	AT^c , ES^d , FI^d , FR^b , PT, RO^d
Prestations de maladie	EL^b , IE^a ,	11%	AT^c , BE, CY, DE^c , DK, ES^d , FI, FR, HR, HU, LU, LT, LV, MT, PT^c , SE, SI, SK^c , UK^c	BG, CZ, EE, NL, PL, RO^d

Protection sociale hybride pour les 'indépendants dépendants'

Pays	« Indépendant dépendant »
Allemagne	Depuis 1999, les « indépendants à leur propre compte » qui dépendent d'un seul client sont soumis à une assurance obligatoire en matière de retraites, ce qui n'est pas le cas des autres catégories d'indépendants.
Italie	Une allocation de chômage a été introduite en 2015 pour les indépendants dépendants qui travaillent via des contrats de collaboration continue (co.co.pro., Collaborazioni coordinate a progetto).
Pays-Bas	Seuls les indépendants « dépendants » sont obligatoirement couverts par les régimes professionnels d'accident de travail. Les autres ne peuvent recourir qu'aux assurances privées.
Espagne	L'assurance contre les accidents de travail est obligatoire pour l'indépendant « dépendant » (« l'indépendant économiquement dépendant » – TRADE), mais volontaire pour les autres indépendants.
Portugal	Seuls les indépendants « dépendants » ont accès aux allocations de chômage.
Roumanie	Les indépendants « dépendants » bénéficient de l'assurance obligatoire en matière de santé et de retraite (qui est conditionnée à un certain niveau de revenu pour les autres indépendants). Mais contrairement aux travailleurs salariés, ils n'ont pas d'assurance obligatoire en matière de chômage.

Accès légal à la protection sociale pour les indépendants: classification

« inclusifs »	« accès optionnel »	« partiellement exclusifs »	Patchwork de systèmes à « accès optionnel » et « partiellement exclusif »
HR, HU, LU, SI	AT, CZ, DK, ES, FI, PL, RO, SE	BE, CY, EL, FR, IT, LT, LV, MT, SK	BG, DE, EE, IE, NL, PT, UK
14%	28%	32%	57%

- Groupe 1 (« Systèmes « inclusifs ») : Les indépendants sont couverts obligatoirement par tous les régimes assurantiels
- Groupe 2 (« Accès optionnel »): Les indépendants ne sont pas couverts obligatoirement par un régime assurantiel ou plus, mais possibilité de s'y joindre.
- Groupe 3 (« Partiellement exclusifs »): Les indépendants ne sont pas couverts par certains régimes assurantiels et n'ont pas de possibilité de s'y joindre.
- Groupe 4 (« Mélange d'accès optionnel » et « partiellement exclusif » »): les indépendants ne doivent pas souscrire à un ou plusieurs régimes d'assurance. Possibilité d'opt-in à certains régimes mais sont complètement exclus d'autres.

II. Accès effectif à la protection sociale pour les travailleurs indépendants

II. Accès effectif à la protection sociale pour les indépendants

- **Conditions d'éligibilité conçues pour le travail salarié** (ex: périodes contributives, conditions de fin d'activité, etc.)
- **Manière dont est effectuée la comptabilisation des revenus**
 - Revenu payé sur la base de longues périodes préalables, paiement au préalable (paiements de sécurité social à l'avance), paiements d' arriérés
- **Sous-déclaration ou non déclaration des revenus**
- **Transférabilité des droits entre régimes**
- **Charge et transparence administrative et réglementaire**
- **Faiblesse du niveau général de prestations = désincitant à contribuer** (ex: HU)

Exemples de questions liées à l'accès effectif à la protection sociale

Accès volontaire, <i>opt-outs</i> et exemptions	Bases contributives minimales faibles
Roumanie : seuls 10-11 % des indépendants sont couverts par les prestations de retraite, d'invalidité, de maladie ou de maternité.	Lettonie : 85-90 % des indépendants payent des cotisations basées sur le salaire minimal mensuel.
République tchèque : en septembre 2017, 15,37 % des indépendants (dont c'est l'activité économique principale) contribuent à l' assurance maladie .	Espagne : l'assiette moyenne mensuelle des indépendants est environ 36 % plus basse que celle des travailleurs salariés. 86,1 % des indépendants sont assurés au niveau de la base de cotisation minimale .
Autriche : la couverture par l' assurance chômage qui est volontaire est de 0,02 % de l'ensemble des indépendants (117 personnes en 2015).	Slovénie : 70 % des travailleurs indépendants payent des cotisations de sécurité sociale pour les retraites au seuil minimal.
Finlande : couverture de l' assurance chômage du deuxième pilier : indépendant seul : 20 % ; indépendant ayant des employés : 10 % .	Estonie : il existe un incitant légal à ne déclarer qu'un « revenu passif » plutôt qu'« actif » (le premier n'est pas soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu). Il est estimé que les foyers disposant du revenu de leur entreprise sous-estiment de 62 % leur revenu actif.

III. Réformes

III. Réformes

Deux types principaux de réformes étendent la sécurité sociale aux **indépendants**:

- **Les réformes paramétriques** consistent en des changements de certains paramètres/mécanismes d'un régime (ex: base de calcul de la prestation, taux de contribution et base de comptabilisation des revenus, conditions d'éligibilité)
- **Les réformes paradigmatiques** visent une intégration large des indépendants à la sécurité sociale (ex: garantie d'un accès légal aux régimes de prestation, harmonisation globale du statut d'indépendant (ex: BE, EL, LI), création de nouveaux régimes de prestation pour les indépendants)

III. Réformes

Indépendants: extension de la protection sociale via des réformes paramétriques et paradigmatiques

Réformes paramétriques	Réformes paradigmatiques
DK, EE, ES, HU, NO, NL, PT, RO, SI	AT, BE, CH, EL, ES, IE, FI, FR, LT, LV, MT, NO, PT, TR, UK

IV. Quand l'Europe s'implique : d'un discours économique à un discours de protection sociale sur le travail indépendant

Self-employment in EU discourse and initiatives

- Dans le discours politique de l'UE, le travail indépendant considéré comme un outil permettant de rendre les marchés du travail plus flexibles et de stimuler l'emploi.
- Les indépendants rarement inclus dans des initiatives de l'UE contrairement aux travailleurs atypiques
 - - les Traités ne font pas du tout référence au travail indépendant
- Pourtant: pendant les années 1990 et 2000 Débats sur la situation sociale des indépendants (Le Rapport Supiot 1999, Livre vert sur l'avenir du droit du travail(2006)

Self-employment in EU discourse and initiatives

- *« Examiner la possibilité d'introduire et/ou de développer une protection sociale appropriée pour les travailleurs indépendants »* (1992 Council Recommendation on the convergence of social protection objectives and policies)
- **26 ans plus tard ...Priorité- clé sur l'agenda social de l'UE**
- **Proposition de Recommandation du Conseil relative à l'accès à la protection sociale: Mars 2018**
- *la dynamique politique créée par le socle européen des droits sociaux (Principe 12)*
- *Initiative ambitieuse*

La proposition de Recommandation du Conseil en bref

- **les lacunes en matière d'accès légal et effectif** à la protection sociale
- **l'absence de transférabilité des droits**
- **le manque de transparence** lié à la complexité de la réglementation et au faible accès à l'information sur les droits en matière de sécurité sociale.
- **Le revenu adéquat** des prestations de protection sociale est devenue l'une des pierres angulaires de l'initiative.
- **L'assurance obligatoire** clairement considérée comme option principale. L'assurance volontaire considérée comme une « solution appropriée » uniquement pour les prestations de chômage des travailleurs indépendants
- lié aux idées et **aux instruments progressistes de l'Organisation internationale du travail (OIT)** appelant à la création de socles nationaux de protection sociale.

Lecture complémentaire

- Spasova S., Bouget D., Ghailani, D. et Vanhercke B. (2017). *Access to social protection for people working on non-standard contracts and as self-employed in Europe. A study of national policies*. European Social Policy Network (ESPN), Bruxelles: Commission européenne, [Télécharger](#) le rapport de synthèse
- Ce rapport de synthèse est basé sur les contributions nationales élaborées par les 35 équipes-pays de l'ESPN.
 - [Télécharger](#) les rapports thématiques (disponible prochainement)
- Slavina Spasova et Mathijn Wilkens (2018) 'La situation sociale des travailleurs indépendants en Europe : Questions liées au marché du travail et protection sociale' in Vanhercke, B., Ghailani, D et Sabato, S.. *Bilan social de l'Union européenne 2018*, OSE- ETUI

Merci pour vos retours !

Maintenant ou à:

spasova@ose.be

ESPN

Le Réseau européen de politique sociale (ESPN) a été créé en 2014 pour offrir à la Commission européenne informations, analyses et expertise indépendantes sur les politiques sociales dans 35 pays européens.

Il est géré par le LISER (Institut luxembourgeois de recherche socio-économique), Applica et l'OSE (Observatoire social européen).

Plus d'information sur l'ESPN sur le [website](#) de la Commission.

Lire également les rapports périodiques [Flash](#) de l'ESPN sur les évolutions politiques importantes en Europe.